

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 5 mai 2025

Date de l'annonce publique : 25/04/2025

Date de la convocation des conseillers : 25/04/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-05-05 - 6.03	
Point de l'ordre du jour	6.03	
Objet	Budget 2025 - Modification budgétaire (Modification F - Création et alimentation de l'article 4/612/221311/25018)	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
4/612/221311/25018	Aménagement de la maison sise 16, rue Méckenheck à Berchem en logement dédié aux jeunes (Projet Jugendwunnen)	+50.000,00

Considérant que la création et l'alimentation de cet article permettra de couvrir les dépenses relatives au réaménagement de la Maison Sartor, située 16, rue Méckenheck à Berchem, en logement dédié aux jeunes dans le cadre du projet « Jugendwunnen » ;

Considérant que cette alimentation budgétaire n'avait pas pu être anticipée lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2025. Elle présente dès lors un caractère exceptionnel et imprévu, justifié par la nécessité pour la commune de respecter ses engagements en matière de soutien à la jeunesse ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 329.670,38 euros ;

Vu le budget de l'exercice 2025 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 17 janvier 2025 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2025
Service	Extraordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	4/612/221311/25018
Modification	+ 50.000,00
Crédit budgétaire	0,00

Commune de Roeser Extrait du registre aux délibérations du conseil communal
Séance publique du 5 mai 2025
Référence CC.2025-05-05 - 6.03
Point 6.03
Objet Budget 2025 - Modification budgétaire (Modification F - Création et alimentation de l'article 4/612/221311/25018)



Crédit nouveau | 50.000,00

De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 329.670,38 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2025 en cours, le solde de la modification s'élevant à +50.000,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 279.670,38 euros.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 13 mai 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,

